

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**  
-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 03.03.2023  
Convocation faite  
Le 22.02.2023**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 28 février 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOITTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M. Robert ITUCCI (pouvoir à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

**Délibération  
N°2023-02-024**

**Information du Président sur  
ses actes pris dans le cadre  
de ses délégations :  
Priorisation des projets  
inscrits au PTRTE pour 2023  
et validation des nouvelles  
fiches actions du PTRTE  
(annexes)**

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté (PTRTE) a été signé le 18 novembre 2021. Associant un projet de territoire, le PTRTE vise à planifier sur 6 années des actions fortes pour la Communauté concernée via une stratégie basée sur un diagnostic et la définition des enjeux du territoire.

Par courriel du 10 janvier 2022, j'ai reçu de la Préfecture des Ardennes deux documents :

- la liste des demandes de subvention issues de l'appel à projets DETR/DSIL sollicitant plus de 100 000 €,
- le tableau synthétique visant à établir la liste priorisée des actions que la Communauté de Communes souhaite réaliser en 2023 ainsi que la participation financière attendue de chacun des co-financeurs.

Suite à la réunion du bilan du PTRTE du 13 décembre 2022, je vous demande de bien vouloir prendre connaissance de la liste annexée des actions envisagées pour 2023 pour une inscription à la programmation 2023 du PTRTE et présentées lors du Comité des Financeurs le 9 février dernier comme pouvant revêtir un intérêt particulier pour notre territoire. L'ensemble de ces éléments ont été envoyés aux services de la Préfecture le 3 février suivant les délais imposés.

Sans priorisation des opérations proposées, cette liste comprend :

- les grands projets 2023 de la Communauté dont les projets déposés au titre de la DETR/DSIL 2023,
- les projets des Communes proposés à l'inscription au PTRTE,
- les projets des Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement déposés au titre de la DETR/DSIL 2023 avec une estimation d'aide de l'Agence de l'eau,
- des projets prévus pour l'année 2024 et soumis pour évaluation.

Je vous propose également de consulter la modification ou l'intégration de fiches actions au PTRTE. Ces dernières portent sur :

- le « programme global de revitalisation » (nouvelle fiche),
- le « programme de mobilisation des friches industrielles du territoire » (nouvelle fiche),
- la « connaissance et usages du foncier sur le territoire communautaire » (nouvelle fiche),
- l'« accès aux soins de proximité » (modification),
- l'« environnement, promotion et prévention en santé » (modification),
- les « actions transversales en matière de santé » (modification),
- la « rénovation de bâtiments publics et des sites multi accueils » (ajout d'une mention sur l'accessibilité).

Pour les intégrer au PTRTE, une demande d'avenant sera à prévoir et à formaliser auprès de la Préfecture des Ardennes. La liste des fiches concernées avait été d'ores et déjà présentée, sous réserve de modifications et d'approbation, au Comité de Pilotage du PTRTE le 13 décembre dernier.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard DEKENS', is written over a circular stamp or seal.

ORIENTATION 1	ACCES AUX SOINS DE PROXIMITE (1ER ET 2ND RECOURS)	
ACTION n°1		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
<b>Diagnostic - Constat</b>		
<p>Déjà identifié dans le premier CLS qui sera reconduit et enrichi de nouvelles actions, le territoire communautaire connaît une baisse constante du nombre de praticiens que ce soit à cause des départs à la retraite ou du peu d'installation. Actuellement, le nombre de médecins généralistes sur le territoire est faible par rapport aux besoins grandissant de la population, d'autant plus que la moyenne d'âge de ces médecins est relativement élevée. Sur le territoire existent actuellement un Hôpital local à Fumay et deux maisons médicales, respectivement à Givet et Vireux-Molhain.</p> <p>L'accueil de médecins et de spécialistes apparaît comme un enjeu important pour la population du territoire et devra être maintenu pour couvrir l'ensemble du besoin du territoire et dans le cadre d'une compétence renforcée sur l'action sociale. Par ailleurs, le maintien des personnes âgées ou fragiles en milieu rural exige un accès aux soins de proximité.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de création d'un cabinet télé médecine à Chooz</li> <li>- Accueil des internes en médecine en développant l'offre des terrains de stage</li> <li>- Développement des consultations avancées à Givet et Fumay</li> <li>- Promotion d'un G.U.I.S (Guichet Unique Installation Santé) et son intégration avec la mise en place du guichet unique national</li> <li>- L'accompagnement des professionnels de santé dans leur installation</li> <li>- Favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômes des médecins français et belges</li> <li>- Mise en œuvre de politiques concertées visant à améliorer à l'accès aux soins de premier recours</li> <li>- Projet de télé médecine de Chooz et de service de consultation non programmée à l'hôpital de Fumay</li> </ul>		
<b>Objectif - résultat attendu</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire</li> <li>- Permettre à la population d'accéder sans difficulté à un service de soins</li> <li>- Aider au maintien des personnes âgées à leur domicile</li> </ul>		
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux praticiens installés sur le territoire</li> <li>- Réduction du temps d'accès moyen</li> </ul>		
<b>Maîtres d'ouvrage</b>		
Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse		
<b>Partenaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS Grand Est</li> <li>- CPAM des Ardennes</li> <li>- État / Préfecture des Ardennes</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département des Ardennes</li> <li>- Élus du territoire de la Communauté</li> </ul>		
<b>Début de l'opération</b>		
2017		
<b>Délai de réalisation</b>		
2021-2026		

<b>Coût de l'action</b>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>7</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
		DSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement		---
<b>Total</b>		<b>Total</b>		

<b>ORIENTATION 1</b>	<b>SANTE ENVIRONNEMENTALE</b>			
<i>ACTION n°2</i>				
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Diagnostic - Constat</b>				
<p>Le deuxième CLS comportera des actions relevant de la santé environnementale. L'environnement agit, en effet, quotidiennement sur notre santé par le biais des milieux qui nous entourent : eau, air ou sol. L'urbanisation et la multiplication des expositions, même à faibles doses, comporte des risques. Pesticides, plomb, particules fines déclenchent des dysfonctionnements du système respiratoire, des cancers ainsi que des allergies.</p> <p>En ce qui concerne l'habitat indigne et la qualité de l'air intérieur (QAI) le Département des Ardennes est l'un des Départements comptabilisant le parc privé potentiellement indigne le plus élevé soit 9% contre 3.6% en région Grand-Est. Selon les données de l'ARS, sur les 5-10 dernières années, 1/3 des intoxications au monoxyde de carbone enregistrées sur le Département, ont eu lieu sur le territoire de la Communauté. Les établissements publics doivent également respecter une réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air intérieur.</p> <p>Une approche globale concernant la gestion des eaux destinées à la consommation humaine à travers une stratégie générale de prévention et anticipation des risques. Enfin, en ce qui concerne la Communauté de Communes, 19 sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont recensés additionné à 159 sites industriels en activité.</p>				
<b>Description de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner financièrement a toutes les actions relatives à la santé</li> <li>- Reconversion des friches industrielles du milieu urbain en quartiers résidentiels</li> <li>- Assurer le contrôle de la qualité de l'air (QAI) conformément à la loi dans les structures sociales et autres établissements ainsi que les structures de soins de longues durées, les établissements d'activités aquatiques, de baignade ou de natation couverts.</li> </ul>				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir une meilleure qualité de vie aux habitants du territoire en assurant un meilleur contrôle de l'air et de l'eau, et en limitant la pollution des sols</li> </ul>				
<b>Indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de friches en reconversion / évolution de la part des sols pollués</li> <li>- Nombre d'établissements de l'EPCI vérifié en QAI/ Nombre de logements indécents traités</li> </ul>				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS Grand Est</li> <li>- Hôpital Charleville-Mézières/Sedan</li> <li>- CHU UCL Namur, site de Godinne</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
2021				
<b>Délai de réalisation</b>				
2021-2026				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>8</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
À définir		DSIL		

		DETR		
		Autofinancement		
<b>Total</b>		<b>Total</b>		

<b>ORIENTATION 1</b>	<b>PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA JEUNESSE</b>			
<i>ACTION n°3</i>				
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT			
<b>Diagnostic - Constat</b>				
<p>Le territoire de la Communauté compte une part plus faible des 15-29 ans par rapport à la région et au reste du territoire métropolitain. La CCARM est identifiée par l'ARS comme territoire prioritaire d'intervention et promotion de la santé en lien avec les CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) de Givet et de Revin et soutient donc à ce titre certaines actions portées par les structures locales.</p> <p>Il s'agit donc de développer des thématiques de santé particulières au regard de publics prioritaires tels que les enfants, les adolescents et les personnes atteintes de maladies chroniques.</p> <p>Il est important de prendre en compte à la fois la difficulté de la mobilité, ainsi que la nécessité d'un décloisonnement entre les différents acteurs locaux.</p>				
<b>Description de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action de prévention et éducation auprès des enfants, des adolescents et des personnes atteintes de maladies chroniques</li> <li>- Une aide à la parentalité</li> <li>- Suivi plus étroit de la souffrance psychique</li> <li>- Suivi régulier en addictologie avec un développement de la prévention en addictologie plus particulière auprès des jeunes</li> <li>- Dispositifs : « Sport, Santé, Bien-être » afin de promouvoir le sport auprès des personnes en affections longue durée (ALD) orientées par un médecin généraliste</li> <li>- « Pass Ecoute'Emoi » pour lequel le Département des Ardennes est un territoire expérimental pour 4 ans. Ce dispositif propose un parcours coordonné d'information, de prise en charge et d'accompagnement de jeunes âgés de 11 à 21 ans en situation de souffrance psychique.</li> </ul>				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la diffusion de l'information sur l'offre de santé locale</li> <li>- Améliorer la communication auprès de relais</li> <li>- Permettre à la population d'accéder sans difficulté à un service de soins</li> </ul>				
<b>Indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête de satisfaction auprès des jeunes</li> <li>- Nombre d'actions/campagnes de prévention réalisées</li> </ul>				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS Grand Est</li> <li>- Département des Ardennes</li> <li>- Médecins généralistes</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
2021				
<b>Délai de réalisation</b>				
2021-2026				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>9</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>

À définir	DSIL	---	---
	DETR	---	---
	Autofinancement	---	---
<b>Total</b>			

<b>ORIENTATION 2</b>		<b>REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES</b>		
<i>ACTION n°1</i>				
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
<b>Diagnostic - Constat</b>				
Les taux de vacance par périmètres de centralité sur le territoire de la Communauté est d'une moyenne de 28,1%.				
Afin d'accroître l'attractivité des bourgs-centres pour y attirer les résidents, les flux touristiques ainsi que l'installation permanente de commerces, il est important d'agir pour la revitalisation des bourgs-centres.				
Cette action est en lien avec les dispositifs suivants : FISAC, PIG, OPAH, SREII				
<b>Description de l'action</b>				
Cette action de revitalisation des bourgs-centres se décline sous plusieurs actions énumérées ci-dessous :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalification de l'espace public et extension des parkings de centres villes</li> <li>- Accompagnement des propriétaires pour une redynamisation commerciale et/ ou culturelle, et de l'habitat</li> <li>- OCMR (Opération Collective en Milieu Rurale)</li> <li>- Aide à l'acquisition des pas-de-porte vacants</li> <li>- Aide communautaire à l'installation et au développement des commerces en centre-ville</li> <li>- Programme pépishop et boutiques éphémères</li> <li>- ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)</li> <li>- Harmoniser et moderniser la signalétique commerciale et intercommunale</li> <li>- Conception d'un nouvel urbanisme par l'adaptation des intérieurs sans altérer ou peu les façades</li> <li>- Soutien à la vitalité des petites communes hors Centres Bourgs</li> </ul>				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du taux de vacance dans les bourgs-centres en favorisant l'installation de commerces</li> <li>- Attirer la population dans les bourgs-centres en y améliorant la signalétique</li> <li>- Proposer des logements modernes dans un bâti ancien pour maintenir les populations et attirer les plus jeunes dans les cœurs de ville</li> </ul>				
<b>Indicateurs :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des locaux vacants</li> <li>- Part d'installation de ménages en centre</li> <li>- Bilan OCMR</li> </ul>				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CISE</li> <li>- Etat</li> <li>- Bloc communal en relation avec les propriétaires, et divers partenaires (CCI, ANAH, bailleurs sociaux)</li> <li>- Région Grand Est</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
<b>Délai de réalisation</b>				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>9</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
À définir		DSIL	---	---

	DETR	---	---
	Autofinancement	---	---
<b>Total</b>	<b>Total</b>		

**ORIENTATION 2***ACTION n°2***NOUVEAU PROGRAMME  
D'INTERET GENERAL (PIG)  
HABITER MIEUX ET FUTURE OPAH**

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

***Diagnostic - Constat***

La Communauté de Communes est engagée dans la lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique depuis de nombreuses années. Deux OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), 1998-2000 et 2001-2004, ont été menées successivement sur le territoire de la Pointe des Ardennes (Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse et canton de Revin). Malgré ces opérations, il s'est maintenu un potentiel de logements vacants à réhabiliter pour les remettre sur le marché. Ainsi, une Convention d'OPAH, dite de Revitalisation Rurale, a été lancée entre 2007 et 2012.

À partir du mois d'avril 2012 et ce pour cinq années, « Habiter Mieux en Ardennes », Programme d'Intérêt Général (PIG), a été mené par le Conseil Départemental et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ce programme soutient techniquement et financièrement les travaux visant à résorber les situations des logements insalubres ou insuffisamment isolés. En 2017, via le SMPVMS puis directement, la Communauté continue de verser une subvention complémentaire pour les propriétaires engageant des travaux de rénovation thermique.

Le territoire possède encore un potentiel de rénovation énergétique important dans l'habitat privé avec un parc de logements ancien et plutôt énergivore. Il comprend également des populations aux revenus modestes exposées à un potentiel risque de précarité énergétique.

D'ailleurs, elle s'est engagée au côté des autres EPCI ardennais, à l'appel de l'ANAH, à la mise en œuvre d'un nouveau PIG.

Parallèlement, la Communauté prépare une future OPAH à l'échelle du PNR des Ardennes en partenariat avec les Communautés de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne et Ardennes Thiérache. La Communauté assurera le lien avec l'ensemble des dispositifs existants (Région Grand Est, ADEME etc.), également par le soutien du point SARE, mutualisé avec le PNR des Ardennes.

***Description de l'action***

- Adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Définition d'une politique communautaire pour faire face au phénomène des centres-bourgs en déshérence dans une optique de recentralisation et de densification
- Adaptation au maintien à domicile et rénovation thermique
- Lutte contre l'insalubrité et contre les passoirs énergétiques
- Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique
- Poursuivre les aides d'accompagnement au PIG Habiter Mieux en Ardenne ou OPAH au-delà de 2021
- Poursuivre l'étude pour un nouveau PIG
- Recruter un animateur de terrain
- Créer un observatoire local de l'habitat indigne et non décent, dynamique et croisé avec la vacance commerciale des centres-bourgs et définir des politiques d'intervention selon l'observatoire
- Création de cellules d'ingénierie dédiées à des thématiques (résorption de friches, rénovation énergétique...)
- Financement du SARE
- Financement de l'animation de l'OPAH

***Objectif - résultat attendu***

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des passoires énergétiques sur le territoire de la Communauté</li> <li>- Réduction des Habitats qualifié d'indignes sur le territoire</li> </ul>				
<b>Indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'Habitats qualifiés d'indignes sur le territoire/ Part de la réduction des passoires thermiques</li> <li>- Nombre de contacts noués</li> <li>- Bilan opérateurs avec éventuels impacts économiques et environnementaux</li> </ul>				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">- DREAL + DDT</li> <li style="width: 50%;">- PNRA</li> <li style="width: 50%;">- ADEME</li> <li style="width: 50%;">- ANAH</li> <li style="width: 50%;">- Région Grand Est</li> <li style="width: 50%;">- EPCI08</li> <li style="width: 50%;">- Département</li> <li style="width: 50%;">- Chambre de Métiers et de l'Artisanat</li> <li style="width: 50%;">- CAPEB,</li> <li style="width: 50%;">- ADIL</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
<b>Délai de réalisation</b>				
<b>Coût de l'action</b>				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues <sup>9</sup>	Montant HT	%
À définir		DSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement	---	---
<b>Total</b>		<b>Total</b>		

<b>ORIENTATION 5</b>	<b>RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS ET DES SITES MULTI ACCUEILS</b>			
<i>ACTION n°8</i>				
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT			
<b>Diagnostic - Constat</b>				
<p>La Communauté de Commune possède un parc immobilier destiné à l'accueil du public (piscines, crèches) et du personnel important.</p> <p>Afin de juguler la consommation énergétique tant pour des raisons environnementales qu'économiques, des travaux de rénovation énergétiques peuvent être menés pour la pérennité des sites.</p>				
<b>Description de l'action</b>				
<p>La Communauté de Communes envisage de recenser tous ses besoins en matière de rénovation énergétique ou de travaux concourant à cet objectif en vue de réduire sa consommation énergétique, améliorer le cadre de vie et celui des enfants et tous autres usagers.</p> <p>Des actions sont déjà prévues ou le seront sur les Sites Multi-Accueils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone d'ombre du SMA de FUMAY ;</li> <li>- Rénovation verrière du SMA de REVIN.</li> </ul>				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la consommation énergétique</li> <li>- Limiter le gaspillage énergétique</li> <li>- Améliorer le confort des usagers et des agents</li> </ul>				
<b>Indicateurs :</b>				
-				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- ADEME</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
<b>Délai de réalisation</b>				
<b>Coût de l'action</b>				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues <sup>9</sup>	Montant HT	%
À définir		FSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement	---	---
<b>Total</b>		<b>Total</b>		



Remplace la fiche orientation n° 2, action n°1 « revitalisation des bourgs centres » et la fiche orientation n° 2, action n°2 « Nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) habiter mieux et future OPAH »

<b>ORIENTATION 2</b>	<b>PROGRAMME GLOBAL DE REVITALISATION</b>	
<b>ACTION n°1</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Diagnostic - Constat</b>		
<p>Les taux de vacance par périmètres de centralité sur le territoire de la Communauté est d'une moyenne de 28,1%.</p> <p>Afin d'accroître l'attractivité des bourgs-centres pour y attirer les résidents, les flux touristiques ainsi que l'installation permanente de commerces, il est important d'agir pour la revitalisation des bourgs-centres.</p> <p>Également, un besoin d'unir les efforts en faveur du tissu commercial et de l'habitat sur tout le territoire est apparu afin de rendre cohérent les actions visant les bourgs centres. Ce besoin permet, aussi, de rendre plus lisible pour les acteurs publics les opérations envisagées.</p> <p>Face à ces constats, mais aussi forte de ses atouts, la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse a décidé de s'engager dans un Programme Global de Revitalisation de son territoire en signant une convention d'ORT le 20 janvier 2020 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 19 janvier 2023.</p> <p>Cette action reprend les bases de l'ancienne fiche action n°1 de l'orientation n°2 et est complétée afin d'élargir son spectre d'intérêt.</p> <p>Elle est en lien avec les dispositifs et schémas suivants : Petites Villes de Demain (PVD), OPAH, SRDEII, SRADDET.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p>Se basant sur les actions du PTRTE, l'ORT a pour objet un outil pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités. Elle facilite l'adaptation et la modernisation des parcs de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain des territoires.</p> <p>L'ORT vise à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire concerné, afin d'en améliorer l'attractivité mais aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de lutter contre la vacance des logements et locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne,</li> <li>- de réhabiliter les friches urbaines, l'immobilier de loisir,</li> <li>- de valoriser le patrimoine bâti.</li> </ul> <p>Issu de l'ORT et se basant sur les fiches actions du PTRTE, le Projet Global de Revitalisation (PGR) vise à unifier les actions en faveur du commerce, de l'artisanat et du logement en bourg-centre mais aussi sur tout le territoire communautaire en vue de soutenir la vitalité des petites communes hors Centres Bourgs et/ou exclues du dispositif ORT. Il se composera de 6 axes qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe n°1 : Réhabilitation à restructuration de l'habitat : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;</li> <li>- Axe n°2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré : finalisation de l'OCMR (Opération Collective en Milieu Rurale), aide à l'investissement commercial, veille sur les locaux vacants, aide à l'acquisition des pas-de-porte vacants, dispositif boutiques tremplin, encourager le « place making », accompagner la digitalisation des entreprises commerciales</li> <li>- Axe n°3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions : taxi à la carte</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe n°4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine : requalification de l'espace public et extension des parkings de centres villes, accompagnement des propriétaires pour une redynamisation culturelle, harmoniser et moderniser la signalétique, conception d'un nouvel urbanisme par l'adaptation des intérieurs sans altérer ou peu les façades</li> <li>- Axe n°5 : fournir l'accès aux équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs : aide à l'installation de médecins (cf. orientation n°1 du PTRTE)</li> <li>- Axe transversal : marketing territorial</li> </ul>				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du taux de vacance dans les bourgs-centres en favorisant l'installation de commerces</li> <li>- Attirer la population dans les bourgs-centres et communes en général</li> <li>- Faciliter l'orientation du public et chalandes en y améliorant la signalétique</li> <li>- Proposer des logements modernes dans un bâti ancien pour maintenir les populations et attirer les plus jeunes dans les cœurs de ville</li> </ul>				
<b>Indicateurs :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des locaux vacants</li> <li>- Part d'installation de ménages en centre</li> <li>- Bilan OCMR</li> </ul>				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CISE</li> <li>- Etat</li> <li>- Bloc communal en relation avec les propriétaires, et divers partenaires (CCI, ANAH, bailleurs sociaux)</li> <li>- Région Grand Est</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
2022-2023				
<b>Délai de réalisation</b>				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>9</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
A définir ou défini par les fiches actions du Programme Global de Revitalisation		DSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement	---	---
<b>Total</b>		<b>Total</b>		

## Nouvelle fiche

<b>ORIENTATION 2</b>	<b>PROGRAMME DE MOBILISATION DES FRICHES INDUSTRIELLES DU TERRITOIRE</b>	
<b>ACTION n°2</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Diagnostic - Constat</b>		
<p>La Communauté de Communes présente sur son territoire un certain nombre de friches, au nombre de 10 selon la DDT des Ardennes.</p>		
<p>Elle s'inscrit dans une démarche destinée à réhabiliter ou reconverter les friches industrielles de son territoire en vue de faciliter tout particulièrement le développement de nouvelles activités. Ce développement se fait en lien notamment avec la transition écologique (parc photovoltaïque sur Cellatex), une bonne gestion du foncier (respect des objectifs de Zéro Artificialisation Nette), un travail sur l'attractivité du territoire (paysages) et la santé publique (CLS).</p>		
<p>La réutilisation des friches voire leur renaturation dans le cadre d'une refonte urbaine ou compensation foncière implique des moyens humains (études, ingénierie interne etc.) et financiers notables (travaux, dépollution etc.) ainsi qu'une stratégie foncière (voir fiche action n°3 de l'orientation n°2).</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p>Dans le cadre d'une stratégie foncière globale, intégrant l'habitat, les centres-villes/centres-bourgs, l'action portée comprend plusieurs axes :</p>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance des friches du territoire, stratégie de réemploi voire de renaturation en lien avec les structures liées (EPF Grand Est) en cohérence avec le développement des parcs d'activités actuels ;</li><li>- Réorganisation de la zone d'activités économiques de Revin dite « EPO » (Electrolux-Porcher-Oxame) avec le projet phare de « Cibox » en lien avec des porteurs de projets et les structures aidant au renouveau des friches (EPF Grand Est) ;</li><li>- Développement de projets de parcs photovoltaïques comprenant les parkings, les toitures et friches éligibles comme sur la friche Cellatex avec une démolition des bâtiments existants ;</li></ul>		
<b>Objectif - résultat attendu</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Diminution du nombre de friches sur le territoire ;</li><li>- Attirer la population dans les Communes ;</li><li>- Faciliter l'installation et l'orientation des porteurs de projet ;</li><li>- Proposer des emplacements pour le développement d'activités ou de projets urbains.</li></ul>		
<b>Indicateurs :</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de friches traitées (réhabilitation, dépollution, renaturation etc.) ;</li><li>- Nombre de projets recensés ;</li><li>- Evolution des activités économiques sur les Communes concernées.</li></ul>		
<b>Maîtres d'ouvrage</b>		
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse		
<b>Partenaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- CISE / CCARM</li><li>- Etat</li><li>- EPF Grand Est</li><li>- Bloc communal en relation avec les propriétaires, et divers partenaires (CCI)</li><li>- Région Grand Est</li></ul>		
<b>Début de l'opération</b>		

2022-2023				
<i>Délai de réalisation</i>				
<i>Coût de l'action</i>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>9</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
A définir ou défini par les projets en cours		DSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement	---	---
<b>Total</b>		<b>Total</b>		

## Nouvelle fiche

<b>ORIENTATION 2</b>	<b>CONNAISSANCE ET USAGES DU FONCIER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>ACTION n°3</b>		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
<b>Diagnostic - Constat</b>		
<p>La Communauté de Communes ne possède pas de compétence en matière d'urbanisme. Ainsi, ses Communes membres conservent leur pleine autonomie en matière d'aménagement urbain.</p> <p>Cependant, sur l'impulsion d'une demande parallèle de contribution de la Région Grand Est sur l'évolution du SRADDET et du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la Communauté a mené un travail d'enquête auprès de ses Communes et réalisé un document synthèse transmis à ces deux partenaires.</p> <p>Ce travail avec les Communes a fait émerger un thème d'importance, le foncier. Il a permis de recenser, de mettre en valeur et de défendre les ambitions communales afin qu'elles puissent mener à leur terme les projets nécessaires au maintien et au renouvellement de leur population et de leur développement.</p> <p>Ainsi, dans le contexte de mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience, la Communauté de Communes souhaite</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p>Cette action vise pour la Communauté à mettre en œuvre les ambitions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une stratégie foncière du territoire en vue de sensibiliser les Communes membres à l'enjeu d'une gestion à la fois sobre et ambitieuse du foncier sur leur territoire ;</li><li>- Réalisation d'un cadastre solaire ;</li><li>- Connaissance de l'état actuel de l'artificialisation des sols et suivi de l'artificialisation des sols au niveau communautaire ;</li><li>- Réflexion sur l'aménagement urbain des Communes et des sites touristiques ainsi que sur la bonne intégration des projets communautaires au regard de cet aménagement et sous l'angle de la consommation foncière ;</li><li>- Maintien du développement raisonné des parcs d'activités communautaires.</li></ul>		
<b>Objectif - résultat attendu</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance des capacités de développement de l'énergie solaire ;</li><li>- Suivi de la consommation foncière sur le territoire communautaire ;</li><li>- Adaptation des projets communautaires aux contraintes réglementaires.</li></ul>		
<b>Indicateurs :</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation d'un cadastre solaire ;</li><li>- Outil de connaissance de l'évolution de la consommation foncière</li></ul>		
<b>Maîtres d'ouvrage</b>		
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse		
<b>Partenaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Etat (DDT)</li><li>- Région Grand Est (SRADDET)</li><li>- PNRA</li><li>- Communes membres</li><li>- Bureaux d'études</li></ul>		
<b>Début de l'opération</b>		

2022-2023

*Délai de réalisation*

*Coût de l'action*

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>9</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
À définir		DSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement	---	---
<b>Total</b>		<b>Total</b>		

**Remplace la fiche orientation n° 1, action n°1**

<b>ORIENTATION 1</b>	<b>ACCES AUX SOINS DE PROXIMITE</b>			
<i>ACTION n°1</i>				
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Diagnostic - Constat</b>				
Eu égard à une population vieillissante et à une densité de médecins généralistes très inférieure au reste du département, la Communauté de Communes souhaite favoriser l'installation de nouveaux médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes et sages-femmes pour maintenir, voire développer, l'offre médicale dans le territoire.				
<b>Description de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien au développement de la MSP de Givet,</li> <li>- Soutien au développement du projet de création de la CPTS,</li> <li>- Développer une structure d'exercice coordonnée et une offre de soins sur le secteur de Fumay,</li> <li>- Favoriser l'accueil de stagiaire en médecine,</li> <li>- Favoriser l'installation de médecins et futurs médecins sur le territoire,</li> <li>- Mise en place de téléconsultations de spécialistes.</li> </ul>				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'exercice coordonnée,</li> <li>- Accompagner, former et recruter des professionnels de santé,</li> <li>- Développer la télésanté.</li> </ul>				
<b>Indicateurs :</b>				
- Nombre de médecins installés sur le territoire				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS Grand Est</li> <li>- CPAM des Ardennes</li> <li>- État / Préfecture des Ardennes</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département des Ardennes</li> <li>- Élus du territoire de la Communauté</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
2023				
<b>Délai de réalisation</b>				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>9</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
À définir		DSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement	---	---
<b>Total</b>		<b>Total</b>		



**Remplace la fiche orientation n° 1, action n°2**

<b>ORIENTATION 1</b>	<b>ENVIRONNEMENT, PROMOTION ET PREVENTION EN SANTE</b>	
<i>ACTION n°2</i>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Diagnostic - Constat</b>		
<p>Le diagnostic territorial a mis en évidence la nécessité de restructurer et solidifier les bases de la santé en coordonnant les acteurs et les partenaires de terrain.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et soutenir la mise en place du dispositif Inter'agir auprès des professionnels de santé et de la population,</li> <li>- Surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur</li> <li>- Développer la prévention vers le grand public et les professionnels, sur l'exposition aux polluants environnementaux (dont la mise en place du projet FEES),</li> <li>- Actions de sensibilisation aux maladies transmises par les tiques via le programme CITIQUE,</li> <li>- Valoriser et renforcer le développement de micro structures pour lutter contre les addictions,</li> <li>- Participer à la Déclinaison du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) sur le territoire,</li> <li>- Accompagnement spécifique des jeunes de 11/21 ans dans les missions de la Maison Des Adolescents sur l'ensemble du département grâce à l'utilisation d'un bureau mobile,</li> <li>- Développer le sport santé sur le territoire de la CCARM et, notamment, le dispositif régional Prescri'mouv,</li> <li>- Mise en place d'actions et de projets relatifs à la nutrition (Projet NUT&amp;S – Projet DiSCO),</li> <li>- Renforcer les actions de prévention des cancers,</li> <li>- Mise en place d'actions en santé pour les jeunes de 16-25ans,</li> <li>- Aider à la multiplication des actions de sensibilisation et la formation aux premiers secours,</li> <li>- Mise en place du Forum santé collégien,</li> <li>- Organisation de la semaine de la santé,</li> <li>- Action de soutien aux personnes isolées,</li> <li>- Faciliter l'accès aux soins des personnes à mobilité à mobilité intrafamiliales,</li> <li>- Soutien à la mise en place d'un habitat pour les jeunes adultes porteur de trouble du spectre autistique,</li> <li>- Réflexion sur la mise en place d'un lieu de répit pour enfants en situations de handicap,</li> <li>- Améliorer la visibilité et déployer le Pôle prévention de Revin.</li> </ul>		
<b>Objectif - résultat attendu</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour un environnement et un habitat favorable à la santé</li> <li>- Prévenir et gérer les risques sanitaires avec et pour les collectivités et la population</li> <li>- Agir pour la santé mentale et contre les addictions</li> <li>- Promouvoir la santé par l'alimentation et l'activité physique</li> <li>- Développer de nouvelles actions en éducation et en prévention santé</li> </ul>		
<b>Indicateurs :</b>		
Nombres d'actions de prévention mises en place		
<b>Maîtres d'ouvrage</b>		
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse		
<b>Partenaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- PTSM</li> <li>- Fondation de France</li> <li>- Fondation des hôpitaux</li> </ul>		

- ARS
- CPAM
- Mutuelles de santé
- Caisses de retraite
- MGEN
- MDA
- CSAPA

***Début de l'opération***

2023

***Délai de réalisation***

***Coût de l'action***

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>9</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
À définir		DSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement	---	---
<b><i>Total</i></b>		<b><i>Total</i></b>		

Remplace la fiche orientation n° 1, action n°3

<b>ORIENTATION 1</b>	<b>ACTIONS TRANSVERSALES EN MATIERE DE SANTE</b>			
<i>ACTION n°3</i>				
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Diagnostic - Constat</b>				
Le diagnostic territorial a mis en évidence la nécessité de restructurer et consolider les bases de la santé en coordonnant les acteurs et les partenaires de terrain.				
<b>Description de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'insalubrité – pilotée par l'ANAH</li> <li>- L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) - pilotée par la CCARM</li> <li>- La surveillance de la qualité de l'eau – pilotée par la CCARM</li> <li>- Les actions dans les domaines de la petite enfance / enfance – jeunesse / parentalité via CTG, Convention de Territoriale Globale – pilotée par la CAF</li> <li>- La mise en place d'actions en promotion de la santé par les centres sociaux du territoire.</li> </ul>				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'interaction du CLS avec les plans et contrats existants</li> <li>- Permettre la coordination entre les partenaires</li> <li>- Développer et coordonner la communication</li> <li>- Participer à la politique de santé transfrontalière</li> <li>- Organiser la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles sur le territoire</li> <li>- Coordonner et animer la mise en œuvre des actions du CLS (gouvernance)</li> <li>- Evaluer le CLS</li> </ul>				
<b>Indicateurs :</b>				
Efficacité de la coordination				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anah</li> <li>- CTG</li> <li>- CAF</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
2023				
<b>Délai de réalisation</b>				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources attendues<sup>9</sup></b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
À définir		DSIL	---	---
		DETR	---	---
		Autofinancement	---	---
<b>Total</b>		<b>Total</b>		



Modifie (en jaune) la fiche orientation n° 5, action n°8

ORIENTATION 5		RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS ET DES SITES MULTI ACCUEILS		
ACTION n°8				
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
<b>Diagnostic - Constat</b>				
<p>La Communauté de Commune possède un parc immobilier destiné à l'accueil du public (piscines, crèches) et du personnel important.</p> <p>Afin de juguler la consommation énergétique tant pour des raisons environnementales qu'économiques, des travaux de rénovation énergétiques peuvent être menés pour la pérennité des sites.</p>				
<b>Description de l'action</b>				
<p>La Communauté de Communes envisage de recenser tous ses besoins en matière de rénovation énergétique ou de travaux concourant à cet objectif en vue de réduire sa consommation énergétique, améliorer le cadre de vie et celui des enfants et tous autres usagers.</p> <p>Des actions sont déjà prévues ou le seront sur les Sites Multi-Accueils : Zone d'ombre du SMA de FUMAY ; Rénovation verrière du SMA de REVIN.</p> <p>Ces opérations comprennent également les efforts en matière de mise en accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.</p>				
<b>Objectif - résultat attendu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la consommation énergétique</li> <li>- Limiter le gaspillage énergétique</li> <li>- Améliorer le confort des usagers et des agents</li> </ul>				
<b>Indicateurs :</b>				
-				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse				
<b>Partenaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- ADEME</li> </ul>				
<b>Début de l'opération</b>				
<b>Délai de réalisation</b>				
<b>Coût de l'action</b>				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues <sup>9</sup>	Montant HT	%
À définir		FSIL	---	---
		DETR	---	---

		Autofinancement	---	---
<i>Total</i>		<i>Total</i>		



**Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**  
**Liste des projets prioritaires, avec les contributions financières attendues pour chaque cofinanceur**

Année 2023

Ordre de priorité	Dossier à déposer dans le cadre du PTRTE 2023	Référence fiche action PTRTE	Intitulé Projet	Nom du Bénéficiaire	Description du projet	Rattachement à un programme (ACV, PVD, PCAET, CLS, Territoire d'Industrie, autre citer le dispositif)	Coût total du projet (HT)	Date prévisionnelle de démarrage du projet	Financement Etat attendu (demande à faire)	Financement Conseil Régional attendu (demande à faire)	Financement Conseil Départemental attendu (demande à faire)	Financement FNRA attendu (demande à faire)	Financement ADEME attendu (demande à faire)	Financement Opérateur 2 attendu (préciser)	EPCI	Commune	Financement UE	Total financements publics	Taux global de cofinancement publics	Observations	
<b>TOURISME</b>																					
ND	OUI	3.7 & 6.1	Wifi territorial à destination des touristes sur les haltes fluviales du territoire	CC Ardenne rives de Meuse	Le projet vise à proposer aux plaisanciers		10 000,00 €	2023										0,00 €	0,00%	le projet initial a été refondu. Les 5 haltes fluviales du territoire sont localisées sur les communes de Givet, Vireux-Wallerand, Haybes, Fumay, Revin	
ND	NON	3.7	Etude de marketing territorial	CC Ardenne rives de Meuse	Le territoire souffre d'un déficit de notoriété auprès de la clientèle française et étrangère, et doit donc renforcer ses capacités à promouvoir ses atouts, en lien avec ses partenaires de l'Ardenne belge, et la Région Grand Est qui a l'ambition de faire de l'Ardenne, une destination écotouristique.		40 000,00 €	2023	à définir (FNADT ?)									0,00 €	#VALEURI	Relance du projet en 2023	
ND	NON	3.7	Application de programmation et de réservation de séjours sur le territoire (carte vélo)	CC Ardenne rives de Meuse	Destiné à être original et à être complémentaire de l'offre privée actuelle, le projet vise à la création d'une application numérique au service du territoire et de son tissu économique.	Territoires Intelligents	16 000,00 €	2023	à définir									0,00 €	#VALEURI	Mise en œuvre à évaluer	
<b>TOTAL</b>							<b>66 000,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	
<b>CHARLEMONT</b>																					
ND	OUI	3.3	Travaux de confortement et de réfection d'ouvrages sur la Pointe Est de Charlemont, Citadelle de GIVET	CC Ardenne rives de Meuse	Le projet vise à assurer la restauration de l'ouvrage en vue de sa pérennisation, de sa valorisation et de son accès au public		126 894,13	2023	38 000,74 €	25 378,83 €								63 447,07 €	#VALEURI	En vert : subvention obtenue Demandée auprès de la Région Grand Est suite à notification de la DRAC le 01/12/2022	
ND	OUI	3.3	Travaux sur les vestiges de l'église de Charlemont, Citadelle de GIVET - PHASE 1	CC Ardenne rives de Meuse	Le programme de travaux a pour objectif prioritaire de stabiliser les dégradations des vestiges. Il vise également à constater le niveau de dégradation et à établir des solutions à apporter pour une réhabilitation des maçonneries encore existantes.		28 549,98 €	2023	8 565,00	5 710,00								0,00 €	0,00%		
ND	NON	3.3	Réfection partielle du mur de barrage sud en vue du confortement et de la sécurisation des visites touristiques du fort Condé de Givet (08600)	CC Ardenne rives de Meuse	Afin de permettre la sécurisation du circuit de visite touristique depuis l'extérieur pour accéder aux galeries d'escalier du fort Condé, par les ouvrages du mur de barrage, le programme de la mission de maîtrise d'oeuvre et des travaux portera sur : - La réfection du mur de barrage (élévation extérieure et intérieure). - La réfection de l'escalier du mur de barrage depuis le palier de l'escalier « pas de souris » d'accès aux défenses avancées.		71 504,00 €	2024	20 536,20 €	13 690,80 €								34 227,00 €	47,87%		
ND	OUI	3.3	Signalétique intérieure de Charlemont, Citadelle de GIVET - phase travaux	CC Ardenne rives de Meuse	La phase "travaux" concrétisera les résultats de l'étude. Elle facilitera l'accès au site, son interprétation.	LEADER éventuellement sur nouvelle programmation	140 000,00 €	2022-2023	28 000,00 €			61 600,00 €						89 600,00 €	64,00%	Phase 2023. Le montant global de l'investissement sera à mettre à jour.	
ND	NON	3.3	Etude économique sur la réutilisation des bâtiments de casernement de Charlemont, Citadelle de GIVET	CC Ardenne rives de Meuse	Cette opération vise à affiner le travail rendu dans le cadre du programme "Réinventer le Patrimoine".		29 058,00 €	2022/2023										0,00 €	0,00%	Des marchés ont été notifiés : pour l'économie de la construction à Angerlis et pour la thermie à Soja.	
ND	OUI	3.3	Création d'un escape game à Charlemont, Citadelle de GIVET (phase conception & phase travaux)	CC Ardenne rives de Meuse	Cette action a pour objectif la création d'un jeu "escape game" adapté au site de Charlemont : histoire propre, choix du ou des lieux etc. Il doit permettre d'apporter un élément d'attractivité supplémentaire et fournir une clé de lecture originale du site complétant ainsi les outils numériques déjà en place.		75 000,00 €	2023				48 000,00 €						48 000,00 €	64,00%	Appel à financement LEADER	
<b>TOTAL</b>							<b>344 111,98 €</b>		<b>86 604,44 €</b>	<b>39 069,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>109 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>235 274,07 €</b>	<b>68,37%</b>	
<b>PATRIMOINE</b>																					
ND	OUI	X	Demolition bâtiment 3 niveaux Ardenity	CC Ardenne rives de Meuse	Soumis au vandalisme, le bâtiment présente aujourd'hui un état peu adapté à une réhabilitation. Il sera remplacé ultérieurement par un parking ou un espace logistique et offrira à la zone d'activités et ses occupants une image plus flatteuse de l'espace.		163 243,00 €	2023	45 156,00 €									45 156,00 €	27,66%	> Demande en cours DETR/DSL 2023	
ND	OUI	X	Réfection de la voirie du PACOG à GIVET	CC Ardenne rives de Meuse	En vue d'améliorer l'attractivité de la zone et pour assurer des accès décentes au site, la Communauté de Communes souhaite mener une opération de réfection d'une partie de la voirie du PACOG qui présente en plusieurs endroits des signes de fragilité, d'affaissement ou des défauts importants (« nids de poule »).		83 647,55 €	2023	16 444,00 €									16 444,00 €	19,66%	> Demande en cours DETR/DSL 2023	
ND	OUI	X	Réhabilitation des bâtiments SM ETIQUETTES	CC Ardenne rives de Meuse	Dans le cadre de l'achat du site de l'ancienne entreprise SM ETIQUETTES et l'installation de services communautaires sur le site, la Communauté envisage de réhabiliter avec réutilisation de bâtiments.		800 000,00 €	2024	240 000,00 €									240 000,00 €	30,00%		
ND	OUI	X	Création d'un pôle sportif et espace dédié aux restos du Cœur	REVIN	Le projet vise à transformer un ancien local commercial en salle de sport et un lieu d'accueil décent pour le public pour une association caritative.		910 600,00 €	2023/2024	273 180,00 €									273 180,00 €	30,00%	Taux d'aide donné à titre d'exemple pour DETR/DSL 2023 (30%).	
ND	OUI	5.8	Accessibilité de la Mairie de HARGNIES	HARGNIES	Le projet vise à créer un ascenseur pour assurer l'accessibilité des locaux de la Commune.		114 620,00 €	2023	34 386,00 €									34 386,00 €	30,00%	Taux d'aide donné à titre d'exemple pour DETR/DSL 2023 (30%).	
ND	OUI	5.8	Travaux de reconstruction, de modernisation et d'amélioration de la performance énergétique et de la qualité de l'air de l'Ecole Primaire "Les Bruyères"	VIREUX-WALLERAND	Le projet vise à améliorer le cadre de vie de l'école et les performances énergétiques tout en assurant une mise aux normes.		1 410 000,00 €	2023	423 000,00 €									423 000,00 €	30,00%	Taux d'aide donné à titre d'exemple pour DETR/DSL 2023 (30%).	
<b>TOTAL</b>							<b>3 482 110,55 €</b>		<b>1 092 166,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 092 166,00 €</b>	<b>29,64%</b>		
<b>ENERGIES</b>																					

ND	OUI	Future fiche 2.2	Projet Cibox à REVIN	CC Ardenne rives de Meuse	Le projet vise à l'aménagement d'une ancienne friche en vue de l'installation d'une nouvelle activité Industrielle, "Cibox"		16 080 075,00 €	2023												Une subvention de 300 000 € avait été attribuée pour le projet Mercier (Arrêté SGARE du 12/05/2021 n°2021-179. Subvention de 300 000 €) puis maintenue																		
ND	OUI	5.8	Etude énergétique sur la consommation et la performance suite à la hausse des prix de l'énergie	CC Ardenne rives de Meuse	Face au constat que l'énergie devient un poids économique grandissant sur les budgets, que les consommations énergétiques des EPCI et communes se sont accrues au cours des dernières années et concourent aux émissions de CO2, le projet vise à étudier la consommation énergétique de la Communauté en vue de définir les interventions sur les bâtiments par exemple.	> Type d'investissement éventuellement intégré au PCAET (en cours d'élaboration par SCOT NA)	35 000,00 €	2023											0,00 €	0,00%	cf. éligibilité dispositif "diagnostic des bâtiments publics et associatif"																	
ND	OUI	5.9	Réalisation d'un cadastre solaire sur le territoire communal	CC Ardenne rives de Meuse	La Communauté de Commune mène actuellement un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne usine Cellatex, friche en cours de démantèlement. Dans ce cadre, dans le contexte de nécessité de rechercher le mix énergétique et celui de création de nouveaux emplois, la Communauté de Communes souhaite mener, de concert avec ses Communes membres, la réalisation d'un cadastre solaire afin notamment d'informer les Collectivités locales et les particuliers sur les possibilités de développement de l'énergie solaire sur le territoire communal. La réalisation du cadastre solaire se portera sur les bâtiments et parkings présents sur le territoire ainsi que sur les parcelles libres en zone constructibles.	> PCAET, stratégie foncière	37 070,00 €	2023	11 121,00 €									18 535,00 €	29 656,00 €	80,00%	> Demande en cours DETR/DSIL 2023 ou FNADT > Lettre d'intention auprès de la Région Grand Est pour le FEDER																	
ND	OUI	5.8	Diagnostic préalable et maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de FUMAY	CC Ardenne rives de Meuse	En vue de connaître l'état du bâtiment et établir les interventions à effectuer pour une remise en état, des études doivent être menées.		240 000,00 €	2023												0,00 €	0,00%																	
ND	OUI	5.9	Etude d'implantation de l'hydrogène	CC Ardenne rives de Meuse	Le projet vise à évaluer le déploiement d'implantation d'un site de production, de sites de distribution d'hydrogène dans le cadre d'échanges actuels avec des entreprises d'énergie.	> Type d'investissement éventuellement intégré au PCAET (début élaboration par SCOT NA)	à définir	2022-2023	à définir											0,00 €	#VALEURI	Se reporter à la stratégie hydrogène de la Région Grand Est. La Communauté de Communes étudie une installation d'une unité de production hydrogène. Le contexte local ne permet pas encore une telle réalisation. La Communauté attend un positionnement de la Région Grand Est notamment pour une rame de train dédiée afin de consolider l'écosystème. Cette réflexion peut s'étendre sur d'autres sources d'énergie.																
<b>TOTAL</b>																				16 392 145,00 €	11 121,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 535,00 €	29 656,00 €		
<b>GEMAPI</b>																																						
Sans objet en 2023																																						
<b>TOTAL</b>																				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>ECONOMIE</b>																																						
ND	NON	4.3	Travaux ligne Givet-Dinant	CC Ardenne rives de Meuse	Le projet vise à créer les conditions matérielles favorables à la réouverture de la ligne Givet-Dinant et à offrir de signaux positifs à l'étude de faisabilité en cours : locaux et voies routières.	> Pacte Ardennes	à définir	2022/2023												0,00 €	#VALEURI	Convention de financement signée le 24 janvier 2022. > 3 tranches de paiement ont été effectuées.																
ND	NON	6.3	Viabilisation du site PRL de FUMAY (eau, électricité, assainissement, téléphonie)	CC Ardenne rives de Meuse	L'opération doit favoriser, dans le respect du site, l'investissement destiné à créer un Parc Résidentiel de Loisirs.		1 760 220,00 €	2023	704 088,00 €											704 088,00 €	40,00%	Ce projet est reporté à 2023.																
ND	à définir avec la Commune	3.4	Aménagement de la route d'accès au Fort Condé à GIVET	GIVET	Projet potentiellement issu de la Commune, le projet vise à réhabiliter les voies d'accès au site du Fort Condé à GIVET.		300 000,00 €	2023												0,00 €	0,00%	Ce projet n'a pas connu d'avancée en 2022.																
ND	NON	X	Exploitation d'eaux minérales et thermales - phase études et NOE / étude d'impact	CC Ardenne rives de Meuse		> Pacte Ardennes	59 099,00 €	2023	17 730,00 €											17 730,00 €	30,00%	> maîtrise d'œuvre et études notifiées en 2022. > En cours préparation des dossiers de déclaration au titre du code de l'environnement pour le projet d'exploitation eaux souterraines (subvention FNADT 2020) > Etude d'impact à prévoir. Sur cette étude, une demande de subvention a été déposée au titre du FNADT 2022/2023.																
ND	NON	X	Exploitation d'eaux minérales et thermales - phase travaux	CC Ardenne rives de Meuse		> Pacte Ardennes	à définir	2024												0,00 €	#VALEURI	La phase travaux est conditionnée à l'avancée de la phase "études"																
<b>TOTAL</b>																				2 119 319,00 €	721 818,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	704 088,00 €	33,22%	
<b>MAISONS FRANCE SERVICE (MFS)</b>																																						
ND	NON	6.6	Amélioration des outils et conditions de travail des MFS	CC Ardenne rives de Meuse	En lien avec les MFS du territoire, travail d'amélioration des espaces d'accueil.		à définir	Report 2023												0,00 €	#VALEURI	Aucune action menée sur cette thématique en 2022. La mise en œuvre du PCAET peut impliquer ces structures.																
<b>TOTAL</b>																				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>SANTE</b>																																						
ND	NON	1.1	Aménagement des abords de l'Hôpital de FUMAY du Pacte Ardennes et du CSNP	FUMAY	Transfert de compétence du CHINA à la Ville de FUMAY, au sens de l'article L. 1111-8 du CGCT permettant à la Ville de FUMAY de prendre en charge l'aménagement des espaces extérieurs de l'Hôpital de FUMAY sous réserve du subventionnement de l'Etat et des collectivités territoriales.	> Pacte Ardennes / CLS	316 667,00 €	2022												0,00 €	0,00%	> Dossier en cours de constitution > Voir éligibilité sur dispositif de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse > Dossier porté par la Commune en direct.																
<b>TOTAL</b>																				316 667,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>ENVIRONNEMENT</b>																																						
ND	OUI	5.5	Construction de la nouvelle déchèterie de REVIN	CC Ardenne rives de Meuse	Le projet porte sur la construction de la nouvelle déchèterie de REVIN en vue de remplacer l'actuelle considérée comme ne répondant plus aux normes.		1 458 719,00 €	2023	437 616,00 €											729 359,50 €	1 166 975,50 €	80,00%	> Demande en cours DETR/DSIL 2023 > Lettre d'intention auprès de la Région Grand Est pour le FEDER															
<b>TOTAL</b>																				1 458 719,00 €	437 616,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	729 359,50 €	1 166 975,50 €	80,00%	
<b>REGIES EAU ET ASSAINISSEMENT</b>																																						

ND	NON	Renforcement du réseau d'eau potable sur la Commune de VIREUX-WALLERAND	Régies Eau et Assainissement	580 996,00 €	2023	232 398,00 €												232 398,00 €	40,00%	> Demande en cours DETR/DSIL 2023
ND	NON	Outils d'information abonnés, modernisation du système de télérelève des compteurs	Régies Eau et Assainissement	233 000,00 €	2023	104 850,00 €												104 850,00 €	45,00%	> Demande en cours DETR/DSIL 2023
<b>TOTAL</b>				<b>813 996,00 €</b>		<b>337 248,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>337 248,00 €</b>	<b>41,43%</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>24 993 068,53 €</b>		<b>2 626 573,44 €</b>	<b>39 069,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>109 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>747 894,50 €</b>	<b>3 505 407,57 €</b>								

ND = Non défini

